

## Co-construction et animation d'une démarche d'exemplarité interne

### CONSEIL GENERAL DE SAONE ET LOIRE

#### Monographie complète

Conseil Général de Saône et Loire

Année 1 du PDP : 2010

Nombre d'agents : environ 2 000

Nombre de sites : 59

Équipe projet :

- Véronique Badet, coordinatrice des politiques départementales de prévention des déchets
- Coordinatrice observatoire des déchets
- Chefs de projet Agenda 21 et PCET

Autres démarches transversales : Agenda 21 depuis juin 2005. PCET depuis fin 2011

#### Contexte

Engagé depuis 2005 dans un Agenda 21 et actuellement dans un PCET, le CG de Saône et Loire a souhaité inscrire sa démarche d'éco-exemplarité de prévention sur le long terme en cohérence avec ces autres démarches transversales. Il s'agit pour le conseil général de réaliser un réel programme de prévention en interne et dans les collèges, en sensibilisant et impliquant l'ensemble de ses agents, en travaillant avec eux pour la réalisation du diagnostic, la définition des enjeux et la mise en œuvre des actions.

#### Objectifs

Objectifs généraux de fin de programme

- Réduction du tonnage de déchets collectés de 7 % d'ici 2015
- Augmentation du ratio de déchets recyclables collectés (objectif de valorisation de 45 % d'ici 2015)
- Sensibilisation des agents en vue d'une modification de comportement
  - o 60 % des agents connaissent la politique de prévention en 2015
  - o 50 % appliquent au moins un geste



### Objectifs spécifiques en 2011

- 10 agents volontaires pour être correspondants prévention
- 200 participants aux conférences débats
- 10 % agents sachant définir la prévention et appliquant au moins un geste

### Déroulé de la démarche

La première année, consacrée au diagnostic de territoire du Plan, ne permet pas de réaliser un diagnostic interne ou d'initier une démarche d'éco-exemplarité formelle et construite. Or l'exemplarité est un thème prioritaire pour le conseil général, conscient de l'importance de montrer l'exemple pour légitimer et rendre crédible l'accompagnement des programmes locaux et le discours aux partenaires et acteurs du territoire.

Plusieurs actions d'éco-exemplarité générale avaient pu être mises en place dans le cadre de l'Agenda 21, mais n'avaient pas été bien suivies ou évaluées. En parallèle, le CG a adopté son plan d'action PCET en décembre 2011.

Responsables de l'Agenda 21, du PCET et du PDP appartenant à la même direction, il a leur semblé important de travailler en commun pour avoir plus de poids et être plus cohérents, y compris vis-à-vis de la mobilisation des agents. Les démarches vont de ce fait être intégrées pleinement à l'Agenda 21.

Cette intégration du PLP à l'Agenda 21 a pour conséquence un souci de durabilité qui doit dépasser l'horizon des 5 années de l'accord cadre de l'ADEME. Le CG souhaite construire une réelle stratégie de long terme. Ainsi, pour y arriver, il est nécessaire de réaliser un diagnostic interne, à l'image de ce qui a été fait lors de l'année 1 et du diagnostic du territoire.

### Sensibilisation et identification de relais

Afin de réaliser une première sensibilisation des agents et d'identifier des acteurs relais pouvant l'appuyer dans la réalisation du diagnostic et de la caractérisation des déchets, la coordinatrice prévention a organisé 4 conférences débats sur différents lieux du département, pour toucher le plus d'agents possible.

Ces conférences avaient 3 niveaux d'information :

- qu'est ce que la prévention, comment agir en tant que citoyen ?
- un plan, des programmes, comment agir en tant qu'agent ?
- l'exemplarité de la collectivité.



Pour la première partie, le CG a fait appel à un intervenant extérieur : Patrick Hervier, de l'association des professionnels de l'évitement des déchets. Pour le reste, la présentation a été réalisée par la coordinatrice.

L'animation en binôme est un atout et permet d'avoir deux approches différentes de la prévention (notamment agent/citoyen).

L'objectif de ces conférences était surtout de mobiliser les agents en démontrant que beaucoup font déjà de la prévention sans le savoir et que chaque geste compte.

4 rencontres ont été prévues pour pouvoir aller au plus près des agents du département. Le CG ne disposant pas toujours de site avec des salles suffisantes pour accueillir suffisamment de monde, les salles ont été prêtées par les collectivités.

Toutes les directions étaient invitées, y compris les agents des collèges. Pour s'assurer que les agents intéressés puissent se rendre sur le site de la conférence, ils étaient autorisés à utiliser les voitures de service.

Ces rencontres ont été prévues en amont avec la DRH, puisqu'elles étaient organisées pendant les heures de travail. Cela a permis d'envoyer un mail à tous les agents, ainsi qu'un courrier à l'ensemble des principaux des collèges les invitant à venir et les informant que des agents départementaux pourraient se rendre à la conférence s'ils le souhaitent. De plus des affiches ont été installées dans les différents services. L'information a également été diffusée par note de service pour les autres directions.

#### *[O10 – l'affiche d'invitation aux conférences]*

À la suite de ces rencontres, une enquête a été administrée pour :

- évaluer la satisfaction des participants et recueillir leurs remarques ;
- évaluer leur connaissance et leur définition de la prévention ;
- identifier les gestes de prévention qu'ils pratiquent.

Cette enquête sert d'état zéro et sera reconduite annuellement pour évaluer les changements de comportement.

Elle a surtout permis d'identifier les agents volontaires pour être des « correspondants prévention » dont le rôle serait un appui au diagnostic et à l'identification des enjeux/actions. 32 agents se sont inscrits.

#### *[O11 - l'enquête aux participants]*



## Réalisation du diagnostic et des groupes de travail

En parallèle à la sensibilisation des agents, la coordinatrice a lancé un diagnostic qui a duré de janvier à septembre 2011. Il a été réalisé à partir d'entretiens individuels, de visites sur site et de questionnaires.

Au total, 39 entretiens et visites de sites ont été organisés concernant des métiers, des activités et des déchets très divers. Ces rencontres et visites ont permis d'identifier à la fois les déchets types, les gisements à enjeux, les actions déjà mises en œuvre mais aussi les attentes et besoins des directions et services. La coordinatrice a aussi réalisé trois campagnes de caractérisation des ordures ménagères, mais uniquement sur un site (site de l'espace Duhesme de Macon), et une extrapolation a été faite. Le ratio par agent pour l'état zéro de 2011 est de 136,6 kg d'OM par agent et par année.

De plus, 5 collèges et 2 centres d'exploitation ont été visités et deux enquêtes ont été réalisées : une auprès de l'ensemble des collèges et une après des centres d'exploitation routiers. Le taux de réponse sur l'enquête collège est de 35 %.

Pour choisir les personnes à rencontrer, la chargée de prévention a utilisé la liste des personnes ayant assisté aux conférences débats, mais en cherchant l'exhaustivité dans les métiers représentés au CG, parfois très spécialisés (bibliothèque, parc automobile, laboratoire, imprimerie, informatique...). Elle a aussi pris soin de rencontrer des services en contact avec certains partenaires extérieurs pouvant être concernés par des thématiques de prévention (les services sociaux ou de l'insertion par exemple qui vont être concernés par le volet réemploi, lutte contre le gaspillage...).

Ces entretiens se faisaient en face à face et sur rendez-vous, et duraient au minimum 2 heures. Des sites comme les collèges, où la chargée de prévention rencontre le gestionnaire, un agent d'entretien ainsi que selon les cas, d'autres personnels (CPE, cuisinier, principal..), peuvent nécessiter 3 heures. Il n'y a pas de trame d'entretien type, chaque métier étant différent.

Tout a été fait en interne, à partir d'outils créés par l'équipe projet.

*[O12 – l'enquête sur les déchets des collèges]*

*[O13 – l'enquête sur les pratiques des collèges]*

*[O14 - l'enquête aux centres d'exploitation]*

*[O15 - la grille de caractérisation des déchets]*

La difficulté avec les collèges tient au fait qu'il ne s'agit pas de services gérés par les conseils généraux, mais par l'éducation nationale. En ce sens, un conseil général ne peut bien travailler qu'avec des établissements volontaires, à condition également qu'il y ait un relais possible avec la collectivité locale. Puisque le collège peut faire partie des gros producteurs du territoire d'une collectivité, conseil général et collectivité ont intérêt à travailler ensemble au travers d'actions communes. Ceci est vrai dès la caractérisation des déchets qui est souvent une action longue et assez difficile qui va nécessiter un appui de la collectivité.



Le réseau départemental des collectivités engagées dans un PLPD fonctionne bien sur le territoire : 10 collèges se sont déjà engagés à réaliser un diagnostic et un plan d'action, soutenus par leurs collectivités.

Réaliser le diagnostic en interne, sans faire appel à un prestataire, a plusieurs avantages :

- connaître et se faire connaître d'agents dans des services et directions que la coordinatrice n'aurait autrement pas pu croiser. Cela permet de se constituer un réseau ;
- lever les difficultés de communication et de diffusion d'information qui existent entre des sites géographiquement éloignés ;
- mieux valoriser les bonnes pratiques identifiées.

Par contre, cela mobilise beaucoup plus fortement l'équipe projet et cela demande plus de temps. Enfin, les résultats ne sont pas forcément aussi poussés et précis.

Dans tous les cas, l'intérêt du diagnostic est triple :

- les quantités mesurées permettent un suivi et une évaluation des actions tout au long du programme, et même après ;
- disposer de chiffres en face de chaque type de déchet permet de marquer les agents en rendant concret la problématique des déchets ;
- visualiser assez simplement les différents flux et donc les différents enjeux.

Ce dernier point est essentiel pour établir une stratégie cohérente et durable, tout en permettant de hiérarchiser les actions.

## Résultats

À partir de ce diagnostic, 7 thèmes de travail ont été dégagés. Mais faute de disponibilité et de mobilisation, 6 thèmes seulement ont été traités, en 5 groupes de travail. Les groupes étaient essentiellement composés des correspondants prévention.

Les 5 groupes sont :

- jetable et réemploi
- collègues
- routes
- communiquer - sensibiliser - informer
- papiers et cartons

Le thème déchet dangereux n'a pas pu être traité cette année-la.



Chaque groupe s'est réuni une fois sur une séance de 3 heures et portait sur :

- une présentation générale de l'éco-exemplarité et du diagnostic à l'échelle du CG ;
- le bilan des pratiques et des flux identifiés relatifs au thème du groupe de travail ;
- dégager les enjeux ;
- *brainstorm* des idées d'action à l'aide d'une animation similaire à un « méta-plan » pour les afficher et les regrouper par thème.

Un travail de priorisation est alors effectué en groupe. L'animation a été faite en interne par la coordinatrice. Plus d'une centaine d'actions ont été proposées. Suite à la hiérarchisation, une cinquantaine sont retenues pour être intégrées au programme de prévention ADEME. Les autres seront progressivement incluses dans l'Agenda 21.

Une fois rassemblées toutes les propositions par la coordinatrice, les élus et la DG ont validés les thèmes d'action proposés et les ont hiérarchisés.

L'étape suivante consiste à rédiger concrètement les fiches action du programme d'éco-exemplarité 2012-2015 et à identifier les indicateurs pertinents.

*[O16 - la partie introductive sur l'exemplarité et le diagnostic du CG lors des groupes de travail]*

*[O17 - un exemple de support d'un groupe de travail]*

*[O18 - le programme d'action éco-exemplarité 2012-2015]*

Au final, le CG aura :

- réalisé 4 conférences débats mobilisant 13 % des agents ;
- recensé 32 agents volontaires pour être « correspondants prévention » ;
- 10 collègues engagés et 10 autres en attente ;
- produit plus d'une centaine de pistes d'actions de prévention à intégrer à l'Agenda 21

### **Rôle des correspondants**

Les correspondants sont des agents volontaires s'étant inscrits à la suite des conférences débats. Un travail avec la DRH a été réalisé pour établir une fiche de mission des correspondants. Un correspondant a un rôle de relais du projet aussi bien pour informer et impliquer sa direction et ses partenaires sur la stratégie d'éco-exemplarité que pour faire remonter les besoins et attentes des agents à la coordinatrice de prévention.

Ils ont été sollicités lors du diagnostic et des groupes de travail. Leur travail a été entièrement volontaire et s'est inscrit en plus de leurs activités actuelles.

*[O19 - la fiche mission des correspondants prévention]*



Cependant, lors de la seconde phase concernant la mise en œuvre des actions et leur suivi-évaluation, il sera nécessaire d'identifier des référents. La volonté de la responsable du plan de prévention est de mutualiser les ressources avec l'Agenda 21 et le PCET en identifiant des référents développement durable, chargés du suivi et de l'évaluation d'actions de l'Agenda 21, c'est-à-dire aussi des actions du PCET et du plan de prévention. Mais cela nécessiterait un temps important pour les référents et une redéfinition précise de leurs missions pour que cela puisse s'intégrer dans leur temps de travail. La discussion à ce sujet est en cours. En parallèle, le CG développe un outil de suivi-évaluation de ses actions.

### **Actions déjà en cours et valorisation**

En parallèle du travail de diagnostic interne, certaines petites actions ont pu être mises en place sur le thème de la réduction du jetable. Par exemple, sur le site central du conseil général, une machine à café a été adaptée pour intégrer une option « tasse » et les gobelets plastiques ont été remplacés par les gobelets en carton compostables. De même, lors de certaines animations internes (campagne de don du sang par exemple), une attention est portée à l'origine des produits (circuits courts) et à l'utilisation de vaisselle durable.

S'il ne s'agit pas d'une action en tant que telle (cela ne concerne que peu de produits jetables et un site bien précis), cela offre toutefois un support de communication intéressant car les résultats se mesurent très facilement : 28 kg de gobelets jetables ont été économisés et le travail sur la collation du don du sang a permis d'éviter 8 kg de déchets. Les quantités ne sont pas importantes à l'échelle de la collectivité mais permettent de rendre concret une action et ses résultats pour les agents et permettent de maintenir une dynamique et une motivation.

*[O20 - l'affiche apposée sur le distributeur avec option « tasse »]*

D'autres exemples sur : <http://optigede.ademe.fr/eco-exemplarite-dechets-exemples>